



## Lettre Sociale Europe

N° 32 de septembre 2022

### DE NOUVEAUX DROITS POUR AMÉLIORER L'ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE

Depuis le 2 août 2022, tous les États membres de l'Union Européenne doivent appliquer la réglementation adoptée en 2019 afin d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour les parents et les aidants. Dans le cadre du socle européen des droits sociaux, des normes minimales sur les congés de paternité, parental et d'aidant ainsi que le droit de demander des modalités de travail flexibles doivent aider les travailleurs(euses) à développer leur vie professionnelle et dans le même temps leur vie familiale.

**Congé de paternité** : Les pères qui travaillent ont droit au moins à 10 jours ouvrables de congé de paternité autour de la date de naissance de l'enfant, ce congé doit être indemnisé au minimum comme un arrêt maladie.

**Congé parental** : Chaque parent a droit à au moins 4 mois de congé parental, dont 2 mois rémunérés et non transférables. Les parents peuvent demander à prendre leur congé sous une forme flexible, soit à temps plein ou à temps partiel, voire segmentés.

**Congé d'aidant** : Tous les travailleurs fournissant des soins personnels ou un soutien à un parent ou à une personne vivant dans le même ménage ont droit au moins à 5 jours ouvrables de congé d'aidant par an.

**Modalités de travail flexibles** : Tous les parents qui travaillent avec des enfants âgés de moins de 8 ans et tous les aidants ont le droit de

demander des horaires de travail réduits, ou des horaires de travail flexibles.

Cette directive vise à accroître la participation des femmes au marché du travail (En Europe :68% des femmes ayant des responsabilités familiales travaillent contre 81% des hommes avec les mêmes responsabilités) et elle permet aux travailleurs (euses) de s'absenter pour s'occuper d'enfants ou de proches qui ont besoin d'aide.



*Source : Commission Européenne, Direction Générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion*

## **EUROPASS A DEUX ANS**

Depuis le 1er juillet 2020, la plateforme Europass <https://europa.eu/europass/en> propose des outils numériques permettant aux travailleurs (euses) de communiquer leurs compétences, leurs qualifications, ainsi que leurs acquis professionnels ou d'apprentissage. Ce service numérique gratuit est disponible en 30 langues pour tout européen souhaitant étudier et travailler en Europe en créant son Curriculum Vitae, une aide à la rédaction pour les lettres de motivation et testez ses compétences numériques.

**Apprendre en Europe** : Devant les possibilités d'étudier, de se former et de trouver des apprentissages à travers l'Europe, Europass peut aider à planifier l'apprentissage et trouver des opportunités pour développer les compétences.

**Travailler en Europe** : Pour aider à communiquer les compétences des travailleurs (euses) dans l'Union Européenne, l'Europass permet dans un dossier personnel d'identifier les compétences, qualifications et expériences et de les publier pour recevoir des suggestions d'emploi personnalisées.

**Testez vos compétences numériques** : Aujourd'hui, la plupart des emplois nécessitent des compétences numériques. A l'aide du test d'Europass, les européens peuvent identifier leurs points forts et leurs faiblesses en capacités numériques et par cela pouvoir envisager d'améliorer leur niveau de compétences.

A ce jour 4 millions de profils sont dans la base de données d'Europass et plus de 44 millions de visites sur le site web de cet outil personnel et gratuit pour apprendre et travailler en Europe.



**Source :**



**European  
Union**

<https://europa.eu/europass/en> Téléphone /

00 800 6 7 8 9 10 11

**CONSEIL EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE, SANTÉ ET  
CONSOMMATEURS (EPSCO) DE L'UNION EUROPÉENNE DU 16  
JUIN 2022**

Les ministres de l'emploi et des affaires sociales des 27 Etats membres de l'UE ont adopté, sous la présidence française de l'Union Européenne, 4 recommandations pour favoriser une transition verte et numérique, juste et inclusive, par des mesures concrètes pour développer les compétences vertes et numériques ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie des travailleurs, promouvoir des emplois de qualité et soutenir des systèmes de prestations sociales équitables ainsi que des services essentiels abordables. .

**Pour une transition équitable vers la neutralité climatique** : Afin d'atténuer les effets sociaux en matière d'emploi du Pacte Vert pour l'Europe, le Conseil a adopté une recommandation pour une économie neutre pour le climat et durable sur le plan environnemental qui ne laisse personne de côté d'ici 2050. Celle-ci vise à soutenir l'emploi de qualité avec un environnement de travail sûr en mettant l'accent sur les mesures en matière d'éducation et de formation. Elle invite les Etats membres à intégrer les volets sociaux de la transition écologique dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales.

**Des comptes de formations individuels pour renforcer les compétences des adultes en âge de travailler** : Ils doteraient les travailleurs (euses) d'un budget consacré à la formation pour qu'ils ou elles améliorent leurs compétences et par cela leur employabilité tout au long de la vie. Cette mesure devrait permettre la concrétisation de l'objectif de

60% de l'ensemble des adultes participant à des formations chaque année, prévu lors du Sommet Social de Porto.

**Les micros-certificats donnant de la flexibilisation dans les parcours professionnels pour s'adapter aux transitions :** Ces micro certifications se définissent comme "*Le relevé des acquis d'apprentissage obtenus par un apprenant à la suite d'un petit volume d'apprentissage*" et "*Ils peuvent être autonomes ou être combinées pour former des certifications plus étendues*". Ils doivent répondre à des besoins sociétaux ou du marché du travail. Ces volumes d'apprentissage courts peuvent préparer rapidement les travailleurs à l'exercice d'un métier ou l'exécution d'une tâche ou la reconversion vers d'autres métiers et par cela permettre les transitions.

**L'apprentissage pour la transition verte et le développement durable :** Cette recommandation souligne le rôle clé de l'éducation et de la formation pour doter les populations européennes des connaissances, des compétences et de la compréhension nécessaire à la transition verte. Il est recommandé aux Etats membres de :

\* Faire de l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable l'une des

priorités des politiques et programmes d'éducation et de formation.

\* Offrir des possibilités d'apprentissages dans des contextes formels, non formels et informels.

\* Soutenir l'enseignement et l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable en fournissant des infrastructures, des outils numériques et des ressources en s'appuyant sur le nouveau cadre européen en matière de durabilité (Green Comp).

\* Fournir des informations factuelles et accessibles sur les crises liées au climat, à l'environnement et à la biodiversité.

\* Aider les éducateurs à participer à des programmes de perfectionnement professionnel dans le domaine de la durabilité.



*Source : Déclaration du 16/6/2022 de la Commission se félicitant de l'accord des Etats membres sur des initiatives clés favorisant une transition verte, numérique et équitable*

